SORAC
société de récupération
des appareils commerciaux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La SORAC signe une entente avec la Ville de Laval pour la récupération des appareils de réfrigérations et de congélation de type commercial et institutionnel.

Laval, 08 octobre 2026 – Dans le cadre de sa mission visant à favoriser la récupération responsable des appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels, la SORAC est fière de collaborer avec la Ville de Laval afin d'offrir une solution accessible et conforme aux normes environnementales en vigueur pour les appareils situés sur son territoire.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Les produits visés par le programme sont entre autres les :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et ilots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Consultez la liste complète des produits visés sur le site web de la SORAC. Sont exclus les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes. Ces appareils, qui se retrouvent sur le territoire de la Ville de Laval pourront être déposés dans les écocentres suivants :

Aire de réception des matériaux secs (Fabreville) :
4026, boulevard Dagenais Ouest

Écocentre de Vimont (Vimont) :
1205, boulevard Dagenais Ouest

Ils seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

**Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

La SORAC est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Le recyclage des appareils :

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97% des composantes de ces appareils et de réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou en voiture berline. La SORAC vous invite à visiter son site web et visionner la capsule vidéo suivante pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« Protéger l'environnement est une responsabilité partagée. En développant des solutions de collecte adaptées et facilement accessibles, nous aidons les citoyens et les organisations à faire leur part. Il ne s'agit plus seulement d'avoir de bonnes intentions, mais de leur offrir les moyens d'agir concrètement. »

Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la ville. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.

« La Ville de Laval est heureuse de s'associer à la SORAC afin de rendre la récupération des appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels plus accessible sur son territoire. En facilitant leur prise en charge dans nos écocentres, nous contribuons concrètement à leur valorisation et à une gestion plus responsable des matières résiduelles. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans notre volonté de mettre en place des solutions concrètes qui favorisent le détournement des matières de l'enfouissement» - Ray Khalil, vice-président du comité exécutif et maire suppléant.

Sources :

SORAC

Nathalie Desjardins
Directrice générale SORAC
1-888- 728-9169 #301
nathalie@sorac.ca